



Connecter les énergies d'avenir



Les servitudes d'utilité publique liées aux ouvrages de transport de gaz naturel

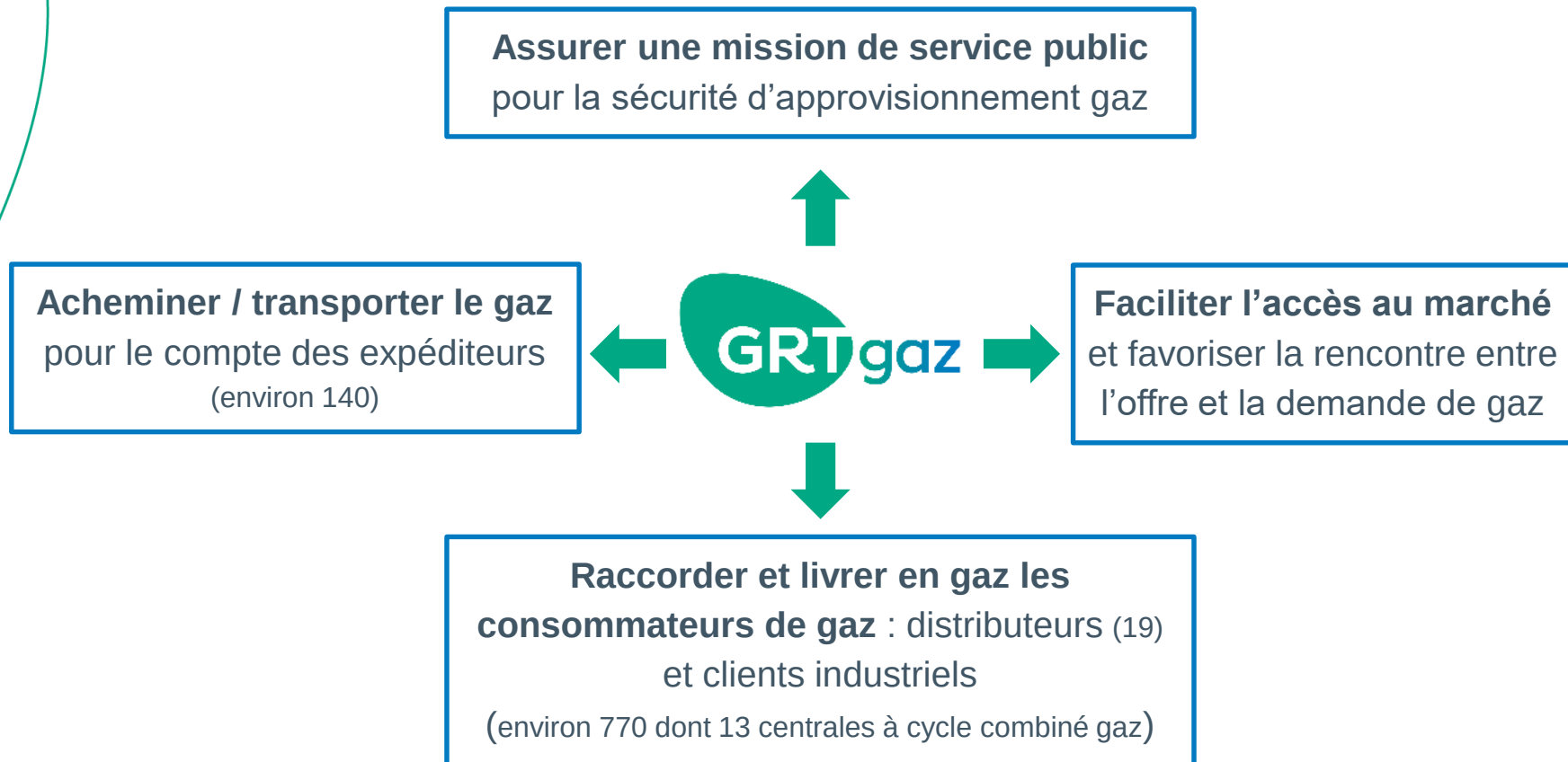
Présentation en Vaucluse (Avignon)

30 / 03 / 2018

Sommaire

- + Présentation de GRTgaz
- + Les deux types de Servitudes d'Utilité Publique
- + Prise en compte dans les documents d'urbanisme

+ Les missions de GRTgaz



Le transport de gaz par canalisation est reconnu comme le mode de transport le plus sûr et de moindre impact pour l'environnement.

+ Réseau de GRTgaz au 1^{er} janvier 2018 : plus de 32 400 kilomètres

-  Réseau de transport (France)
-  Réseau de transport (Allemagne)
-  26 stations de compression (France)
-  6 stations de compression (Allemagne)
Participation dans Megal
-  7 interconnexions avec les réseaux adjacents
-  4 interconnexions avec les terminaux méthaniers
-  Sens du flux du gaz naturel
-  Opérateurs de transport adjacents et de terminaux méthaniers



+ Caractéristiques de nos ouvrages

- + Canalisations de diamètre 80 à 1200 mm
- + Pression comprise entre 16 et 94 bar
- + En acier uniquement, soudées bout à bout, enrobées et enterrées
- + Profondeur moyenne d'enfouissement : 0,60 à 1 mètre
- + Signalisation : bornes – balises – plaques (couleur jaune)
- + Installations annexes : postes de livraison, sectionnements...
- + Numéro Vert d'urgence et équipe d'intervention disponible 24h/24h
- + Implantation en **domaine privé (env. 80%)** et en domaine public
- + Bande de servitude d'implantation et de passage de dimension variable (pouvant aller jusqu'à 20 mètres)



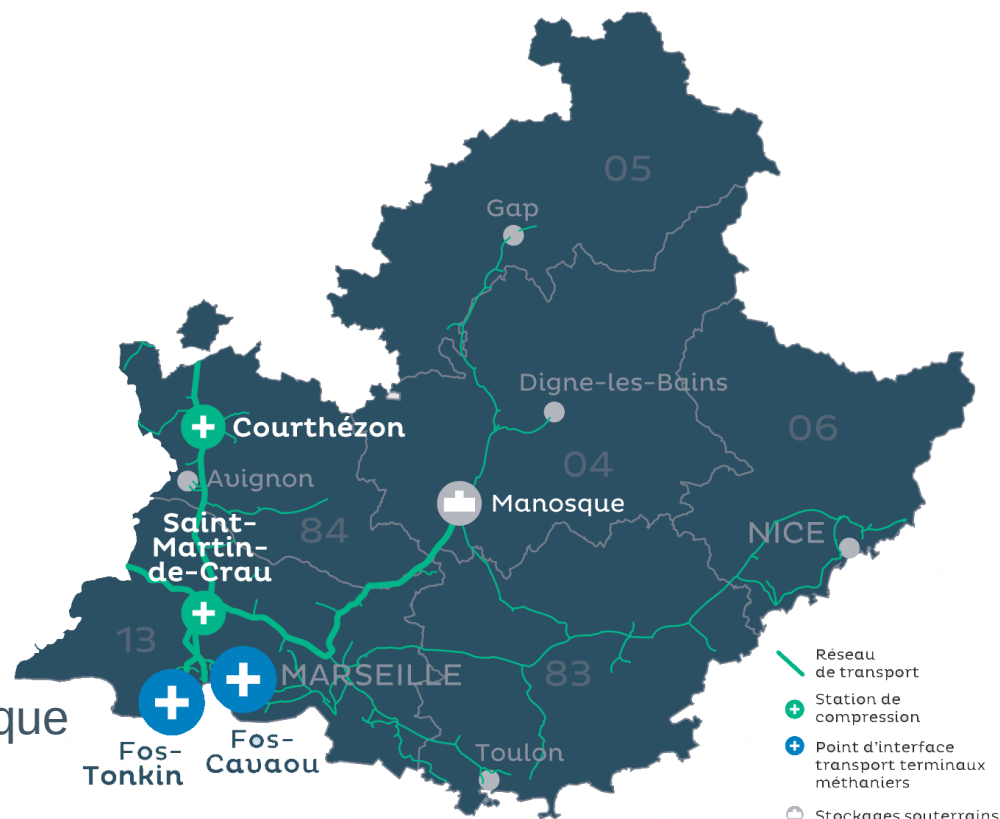
+ GRTgaz en Provence Alpes Côte d'Azur

- + 1 461 km de réseau
- + 2 stations de compression

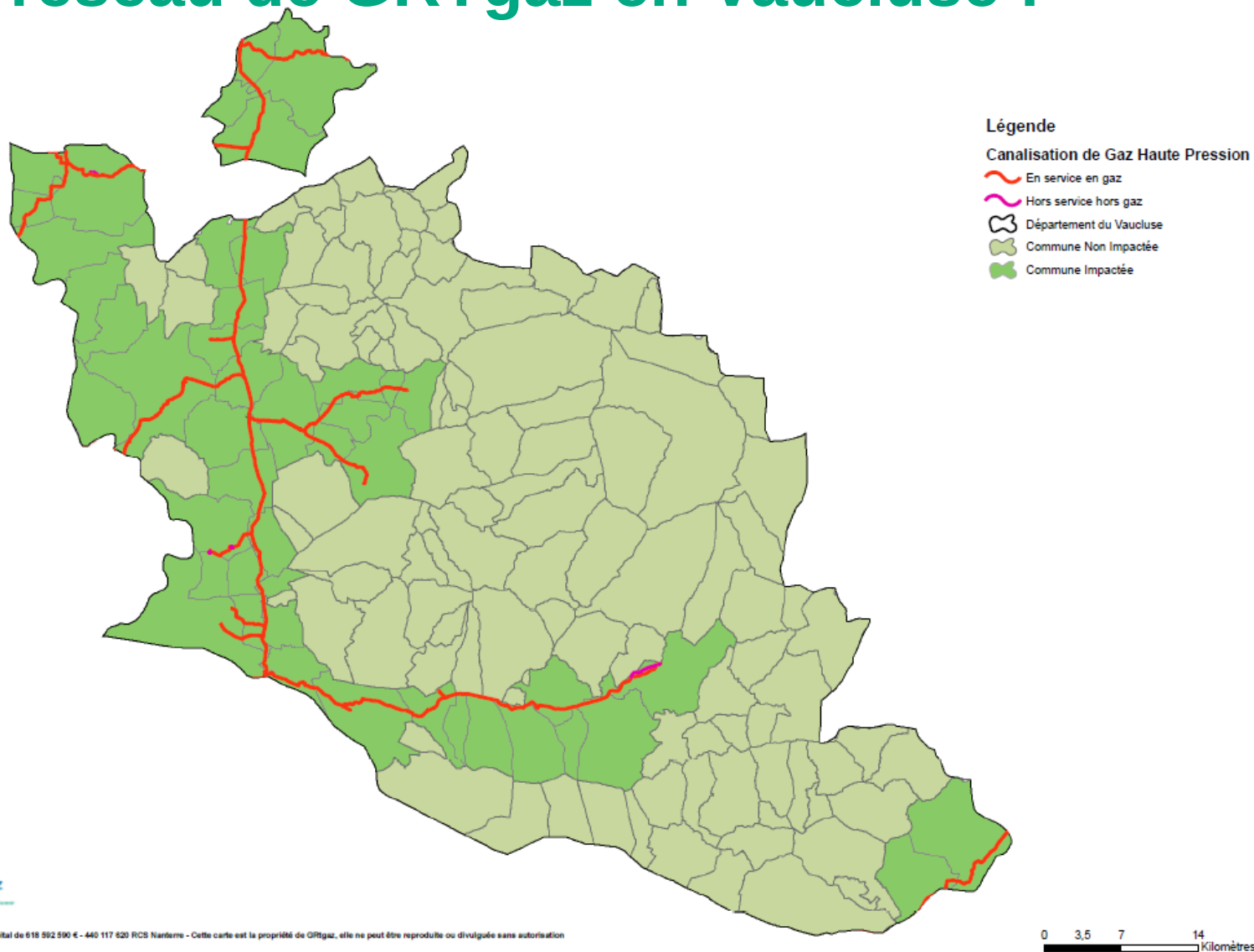
Interfaces avec :

- + 3 centrales cycle combiné-gaz
- + 2 terminaux méthaniers
- + 1 stockage souterrain

- + 44 clients industriels
- + 162 postes de distribution publique
- + 291 communes desservies
- + 118 collaborateurs
- + 24 M€ investis dans la Région PACA
- + 16 M€ de commandes passées aux entreprises de la Région



+ Le réseau de GRTgaz en Vaucluse :

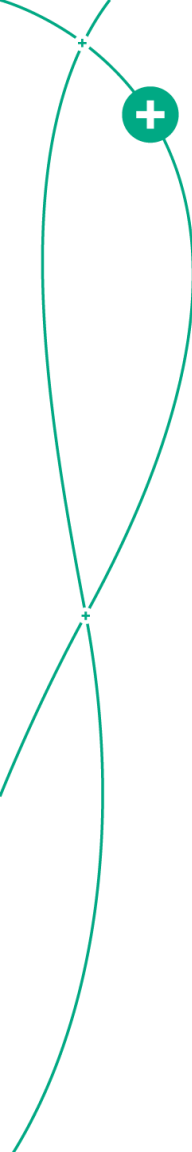


+ Canalisations enterrées en service du DN 50 au DN 750

+ Installations Annexes dont une Station de Compression



Les deux types de Servitudes d'Utilité Publique liées aux ouvrages de transport de gaz naturel



Des sujets anciens avec des évolutions réglementaires

- Les premières Servitudes d'Utilité Publique (SUP) reposent sur des textes de plus d'un siècle.
 - 1 - **Servitude historique** d'implantation et de passage associée à nos ouvrages
= **la servitude I3**
- Depuis 2006 (**arrêté multifluide du 04/08/2006**), la prise en compte des risques associés aux ouvrages de transport de matières dangereuses est devenue beaucoup plus structurante.
- A partir de 2012, évolutions et mise en cohérence du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme.
(notamment **décret 2012-615 du 2 mai 2012 et arrêté du 5 mars 2014 modifié**)
 - 2 - **Servitudes d'Utilité Publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation**
(SUP 1 – SUP 2 et SUP 3)
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, le maire doit informer GRTgaz de toute demande de permis de construire, de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager concernant un projet situé dans la zone SUP 1.
(Article R.555-30-1 du Code de l'Environnement)

+ La SUP d'implantation et de passage : la servitude I3

Objectif : permettre la pose, l'exploitation, la maintenance et la protection des ouvrages.

DN 600 : 10 mètres
DN 300 : 8 mètres
DN 200 et DN 100 : 4 mètres

+ Dans cette bande de terrain d'une largeur maximale de 20 mètres (zone non aedificandi et non sylvandi) sont interdits :

- les constructions,
- la modification du profil du terrain,
- les plantations d'arbres ou arbustes dont la taille adulte sera supérieure à 2,7 mètres de hauteur et toutes pratiques culturales dépassant plus de 0,6 mètre de profondeur,
- la pose de réseaux et branchements en parallèle.

 Opposition de GRTgaz en cas de consultation pour une construction ou aménagement dans la bande de servitude d'implantation.

+ Les SUP d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation

Objectif : limiter l'exposition des riverains aux risques résiduels occasionnés par les ouvrages de transport de matière dangereuses.

- + Matérialisent les risques (zones de dangers) pour prise en compte dans le développement urbain :

- La **SUP 1** = Zone PEL (ou IRE pour les DN ≤ 150)

DN 600 : 250 m
DN 100 : 30 m

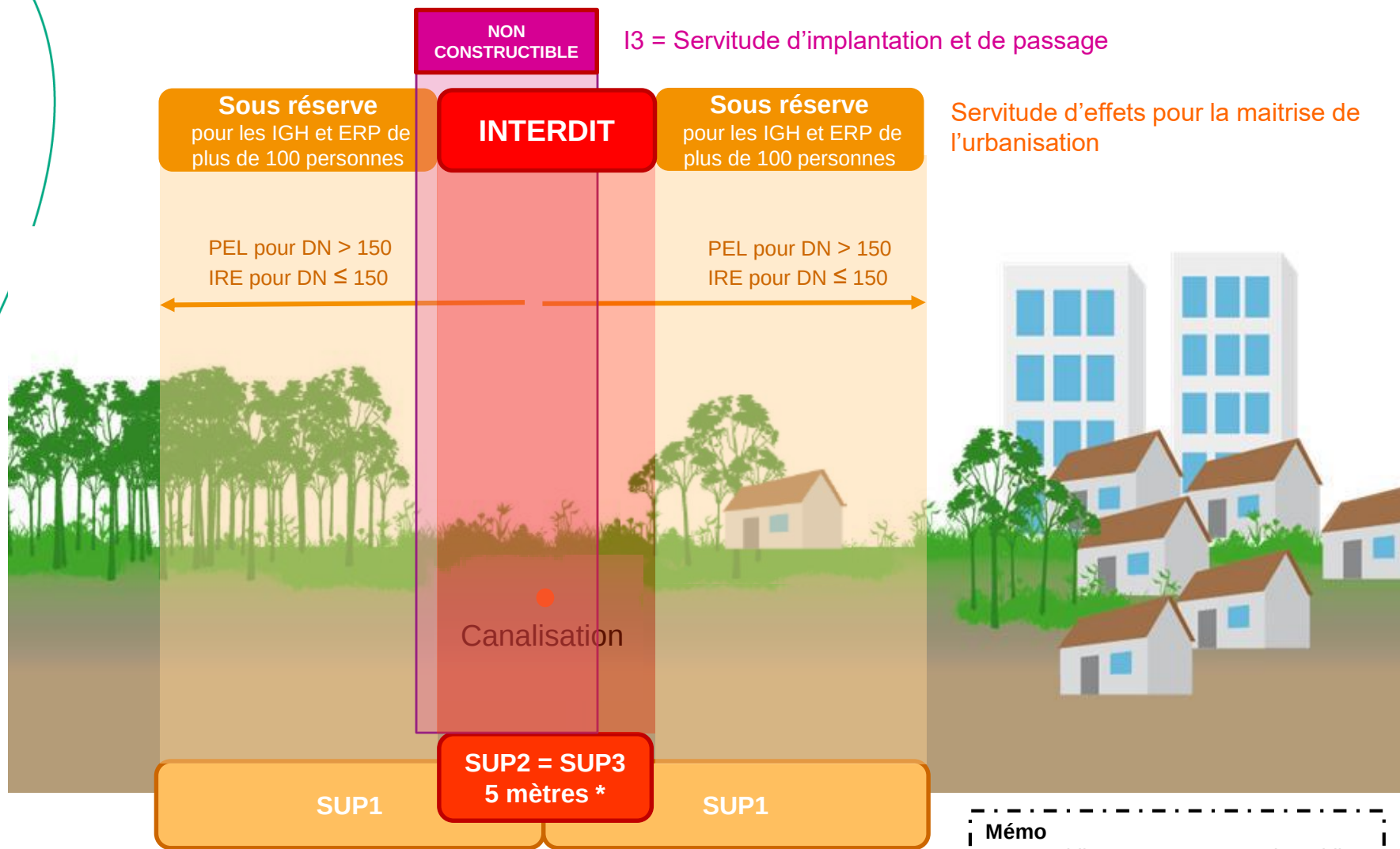
- Les **SUP 2** et **SUP 3** = 5 mètres

- + Ces servitudes encadrent strictement la **construction ou l'extension** d'établissements recevant du public (**ERP**) de plus de 100 personnes et d'immeubles de grande hauteur (**IGH**) avec **des pièces obligatoires dans l'instruction de Permis de Construire (analyse de compatibilité validée)**

 GRTgaz alerte sur le risque en cas de projet de densification dans les SUP 1 – pas d'opposition.



Représentation des SUP pour GRTgaz



I3 : DN de la canalisation (largeur totale pouvant aller jusqu'à 20 mètres)

SUP 1 : DN et PMS

*** SUP 2 et 3 = 5 mètres de part et d'autre de la canalisation**

(distance pouvant être plus importante pour les ERP à mobilité réduite (Types J, R, U, tribunes et prisons, ...))

Mémo

ERP Etablissement Recevant du Public
IGH Immeuble de Grande Hauteur



Prise en compte dans les documents d'urbanisme

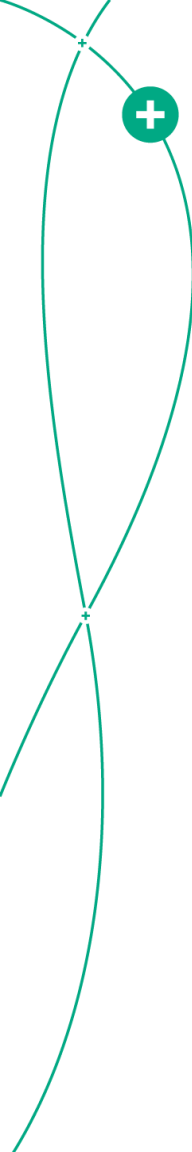
+ Effets de ces SUP dans les documents d'urbanisme

- + En application des articles L.151-43 et L.152-7 ainsi que l'article R.151-51 du Code de l'Urbanisme, **ces Servitudes d'Utilité Publique doivent être mentionnées sur la liste des servitudes des documents d'urbanisme et des éléments graphiques associés.**

En complément de l'effet direct des SUP d'effets sur les ERP et IGH, il conviendra **de veiller à toute évolution en matière d'urbanisme** afin de limiter l'exposition des riverains aux risques résiduels occasionnés par les canalisations.

L'attention doit être attirée sur les risques potentiels que présentent les ouvrages et **inciter à la vigilance en matière de maîtrise de l'urbanisation dans ces zones.**

- + Prise en compte de ces SUP dans les autres pièces des documents d'urbanisme.
- + Des choix complémentaires à prendre par la collectivité.



+ Vos interlocuteurs pour le traitement des dossiers d'urbanisme et les Déclarations de Travaux

GRTgaz – Direction des Opérations
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers
Équipe Travaux Tiers et Urbanisme
33 rue Pétrequin – BP 6407
69413 LYON CEDEX 06

Standard ETTU : 04 78 65 59 59



Connecter les énergies d'avenir

grtgaz.com